

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2023

DELIBERATIONS

Approbation du compte- rendu de la C.L.E.C.T. du 29/11/2022

Monsieur le Maire donne lecture du compte- rendu de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 29 novembre 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (moins une abstention) approuve le compte- rendu de la C.L.E.C.T. du 29 novembre 2022.

Création d'une aire de fitness

Monsieur le Maire expose le projet de création d'une aire de fitness. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022/041 en date du 5 décembre 2022 et fait part au conseil municipal de la nécessité de se prononcer sur le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au BP 2022, et en complément de la délibération n°2022/041, selon la répartition suivante :

Chapitre 20 :	2 000,00 €
203	2 000,00 €
Chapitre 21 :	30 000,00 €
21538	30 000,00 €
Total :	32 000,00 €

Participation financière à des travaux de rénovation d'éclairage public réalisés par FDEA

Dans le cadre du chantier n°1229013 relatif à des travaux de rénovation d'éclairage public à Villette réalisés par la FDEA, il vous est présenté la participation financière suivante :

- Montant à régler par la Commune à la FDEA (fournitures, pose et tranchées ainsi que TVA) : 28 037,62 €
- Maîtrise d'œuvre à régler par la Commune à la FDEA (sur fournitures, pose, raccordements et génie civil) : 1 168,23 €

Il vous est demandé :

- D'approuver cette participation financière ci-dessus
- D'autoriser le Maire à la signer, à payer les sommes correspondantes à cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette participation financière,
- Autorise le Maire à la signer, à payer les sommes correspondantes à cette participation financière.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif.

Projet photovoltaïque sur des parcelles communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de la société TRYBA ENERGY. Ce dernier consiste à exploiter un générateur de production d'électricité photovoltaïque au sol dans le cadre d'un partenariat avec le propriétaire du terrain d'installation, en l'occurrence la commune. Les parcelles concernées seraient en partie la AE 215 et les AE 218, 213 et 113 soit environ 41 700 m². Un loyer et une taxe d'énergie seraient versés à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord de principe à condition que la société TRYBA ENERGY sollicite l'avis d'ENEDIS.

DIVERS

Tarif prestation repas de la cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prestation repas du Groupement de Coopération Sanitaire Interhospitalier des Ardennes a augmenté au 01 janvier 2023.

Informations au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis suivants ont été signés :

Entreprise	Objet	Date	Montant
Association Re'Actif Ardenne	Entretien terrain communal à Vilette	09/01/2023	HT : 2 849,28 €
Garage Cornet Julien	Remplacement volant moteur et embrayage sur Citroën Jumper	09/01/2023	HT : 1 984,00 €
CJ Menuiserie 08	Réparation plafond salle des sports suite dégâts des eaux	12/01/2023	HT : 8 288,00 € TTC : 9 945,60 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux dégâts des eaux au plafond de la salle des sports en octobre 2022, l'assurance Areas a adressé un remboursement de 8 343,72 € à la Commune.

Vote des taux de taxes locales 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir de 2023, un taux d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau voté tous les ans.

Labellisation des « communes et villes sportives Grand Est »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAPARTY, Adjoint au Maire en charge de la vie associative. Ce dernier donne lecture du courrier reçu du Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est au sujet de la labellisation des « communes et villes sportives Grand Est ».